des Princes &c. Avril 1758. dix jours, a été taxée à 70 mille écus. & Naumbourg à 20 mille. Les représentations les plus pathétiques, loin d'opérer une diminution de cette somme, n'ont servi qu'à la faire augmenter jusqu'à 60 mille écus. La Ville taxée pout sa part à 15 mille écus, n'ayant pû les payer, Membres du Magistrat ont été pris, & emmenés en qualité d'ôtages. Le Chapitre de Mersebourg a dû donner encore 1401 écus & le Cercle de Leipsig 20 mille, pour les fourages & les magazins que les François & les Autrichiens v ont enlevés aux Prustiens. Quantité de Terres Seigneuriales & de Communautés ont été obligées de payer au Commandans des troupes Prussiennes, des sommes arbitraires de 10, 100, 200 écus, & davantage; sur tout Chemnitz, qui a dû donner 12 mille écus, & Baudissin 8 mille, pour se racheter du pillage. Le pallage du Corps d'Armée que le Roi a mené de Saxe en Silesie, a coûté à la Ville de Gorliez au dela de 40 mille écus, dont 15 mille en argent comptant, & le reste en pain, grains, fournitures, &c.

Si ce ne sont point là des contributions extraerdinaires & des oppressions (dit Mr. de Ponickau,) on ne sait plus à quoi ces noms doivent
être appliqués. Ajoûtez à cette Liste d'exactions,
les 600 mille écus demandés à la Noblesse, à
tître de Don-Gratuit. Le Ministre de Brandebourg prétend se prévaloir à cet égard de la
protection que le Roi de Prusse a accordée à l'Electorat de Saxc: Mais qui len a requis? Si
Sa Maj. Prussienne s'est emparée du Pays par
usurpation, si Elle en a expussé le légitime Souverain, n'est-Elle pas obligée de dédommager
l'un & l'autre? Quelle Loi l'autorise à exiger